

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
et de l'alimentation

## **Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative prévue à l'article R. 813-70-1 du code rural et de la pêche maritime**

### **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 813-70-1 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Outre le ministre de l'agriculture ou son représentant qui la préside, sont désignés membres de la commission consultative prévue à l'article R. 813-70-1 du code rural et de la pêche maritime :

1° Monsieur Jacques Guérin - président du Conseil national de l'ordre des vétérinaires ;

2° Cinq représentants des syndicats et organisations professionnelles vétérinaires :

- Monsieur Christophe Brard, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) ;
- Madame Françoise Bussiéras, vice-présidente du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) ;
- Monsieur Charles-François Louf, président de l'Association vétérinaire équine française (AVEF) ;
- Madame Elodie Marti, représentant la Fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF) ;
- Monsieur Jean-François Rousselot, président de l'Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie (AFVAC) ;

3° Six directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou directeurs de la formation vétérinaire d'un établissement agréé sur le fondement de l'article L. 813-11 du code rural et de la pêche maritime :

- Monsieur Philippe Choquet - directeur général de l'Institut polytechnique UniLaSalle ;
- Monsieur Pascal Desamais - directeur général de l'ISARA-Lyon ;
- Monsieur Christophe Fachon – directeur de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille

- Monsieur Arnaud Godevin – directeur de l'École supérieure du bois ;
- Monsieur Eric Latgé – directeur général de l'École d'ingénieurs de Purpan ;
- Monsieur René Siret – directeur général de l'École supérieure des agricultures d'Angers.

## **Article 2**

Les membres de la commission sont nommés pour cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le présent arrêté est publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 3 Décembre 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation  
Pour le ministre et par délégation  
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Valérie BADUEL